

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par  
M. Molac, M. Coronado et M. de Rugy

-----

### ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 48.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a introduit à l'alinéa 48 un mécanisme qui prévoit que les trois cinquièmes des EPCI et la moitié des départements, s'ils émettent un avis négatif, contraignent la région à proposer un nouveau projet de schéma.

Toutefois, le texte ne prévoit pas d'avis des EPCI sur le SRADDT. Par ailleurs, le SRADDT doit rester la compétence de la région.